



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 septembre 2001

Création d'emplois occasionnels

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

DELIBERATION D2013232001

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001

Direction Ressources Humaines

Création d'emplois occasionnels

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

DIRECTION DES BATIMENTS

- 1 poste de maçon pour une période de 2 mois pour faire face au surcroît de travail de l'équipe (2 agents de l'équipe maçonnerie ayant des prescriptions médicales temporaires).
- 1 poste d'agent administratif chargé du budget pour assurer le remplacement d'un congé maternité pour une période de 2 mois.

AMTPU

- 1 poste d'éducateur jeunesse pour 2 mois
- 2 postes d'agent d'animation pour 2 mois

Ces 3 postes ont été destinés à assurer l'animation dans le quartier du Clou Bouchet.

Les 5 emplois ci-dessus sont créés sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 et seront rémunérés sur les indices correspondant aux grilles de la fonction publique territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget (140 KF environ).

MISSION ENVIRONNEMENT

- 1 poste de technicien territorial contractuel chargé de conduire le dossier de la charte de l'arbre.

Ce technicien contractuel sera recruté sur la base de l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 janvier 1984 et rémunéré en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle sur indice correspondant à l'un des échelons de la grille des techniciens territoriaux (durée 1 an renouvelable 1 an éventuellement).

*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois occasionnels ci-dessus définis.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

DIRECTION BATIMENTS

2 postes

AMTPU

3 postes

MISSION ENVIRONNEMENT

1 poste

COUT DES 6 POSTES --> 440 KF

[Ordre du jour](#)